



Home > Justice

# Escroquerie de 800.000 euros au conseil départemental du Loiret : un an ferme requis

Deux ans de prison dont un an ferme, et deux ans avec sursis, ont été respectivement requis à l'encontre d'une ancienne employée du conseil départemental qui avait escroqué 800.000 euros, et de son mari.

[Lire dans l'application](#)

---

Par Caroline Bozec

Publié le 03 septembre 2020 à 21h45

[4 commentaires](#)



L'affaire a été mise en délibéré. Photo d'illustration, archives. © Eric Malot

La somme donne le tournis. Entre janvier 2005 et juin 2019, cette ancienne employée du conseil départemental **a détourné vers le compte de son mari la somme de 786.000 euros** – même avec la prescription sur les faits précédent 2013, le couple doit répondre de la somme de 401.400 euros.

## **Quatre faux allocataires durant quatorze ans**

La méthode de cette femme de 44 ans a été simple à établir : **elle a fait percevoir des allocations personnalisées d'autonomie (APA) à quatre allocataires fictifs**, par des virements à intervalles réguliers de sommes irrégulières (donc moins suspectes) sur un même compte bancaire : celui, donc, de son époux, un chauffeur routier âgé de 52 ans.

Ses raisons, elles, laissent le tribunal correctionnel d'Orléans plus perplexe, ce jeudi 3 septembre.

**"J'ai fait n'importe quoi, c'était la facilité, je savais qu'il n'y avait pas de contrôles. J'avais peur de manquer d'argent pour payer la maison, pour mes enfants... Et après ça a été l'engrenage."**

La prévenue

**"En moyenne, cela représente 4.500 euros par mois. Mais qu'est-ce que vous en avez fait ?"**, demande la présidente à plusieurs reprises. "Des travaux autour de la



euros dans l'alimentaire...

"Mais si vous aviez peur pour l'avenir, pourquoi ne pas avoir mis plus d'argent de côté ?", s'interroge le tribunal. De fait, c'est plutôt au quotidien que l'employée indélicate voulait s'assurer des fonds. Même si **elle a tout de même, avec son époux, économisé de fortes sommes sur des livrets A, assurance-vie...**

## Le mari soupçonné de recel

Son mari, justement, est visé par la même procédure judiciaire, pour recel. Car jamais il n'a semblé se préoccuper de la provenance de ces sommes au quotidien. "C'était mon compte, oui, mais c'est mon épouse qui gérait tous les comptes à la maison, indique celui-ci. **Non, je ne me suis jamais demandé d'où venait l'argent**, je croyais qu'on en avait de côté. Après coup, je me suis rendu compte, mais pas avant."

Détaché des choses monétaires au point de ne pas réaliser le coût de la vie et l'inadéquation avec son salaire ? Un argument qui ne convainc pas la représentante du ministère public, qui cite cet interrogatoire lors duquel il a été **parfairement capable d'estimer le coût des charges payées par le couple**.

### Newsletter Faits divers

Recevez par mail les moments forts de l'actualité policière et judiciaire dans votre région

[Je m'inscris](#)



**Elle requiert donc deux ans de prison, dont un an ferme aménageable, à l'encontre de l'employée**, et deux ans avec sursis pour son mari ; là où la défense souhaite que l'on se cantonne au sursis pour l'une, et que l'on prononce la relaxe pour l'autre.

## L'épineuse question de la compensation

Reste la question de la somme astronomique que la prévenue promet de rembourser. Nonobstant la prescription, et pointant la responsabilité morale d'un agent de services publics, **l'avocate du Département réclame un remboursement intégral, et 1 euro de réparation pour le préjudice à son image**.

La défense, elle, se fait un plaisir de rappeler que si la manœuvre a duré si longtemps, c'est que **le conseil départemental n'a "pas mené un seul contrôle en quatorze ans !"** Le considérant responsable, s'appuyant sur la juridiction de l'affaire Kerviel, l'avocat